

Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de MONTMAIN du 16 juin 2017

Convocation du 06/06/2017

Etaient Présents : DECHAUD Martine, TRULLARD Samuel, CHIFFOT Véronique, POLLIART Dominique, ROCHE Philippe, SAGRANGE Bernard, FAIVRE Jean-François, PEREZ Valérie, CHAVATTE Sophie, WITTIG Bernadette, VADOT Franck,

Absents excusés :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 07 avril 2017 à l'unanimité

Délibération 1 : Organisation du 13 juillet

Nous avons reçu plusieurs devis pour le repas du 13 juillet 2017 :

Fabrice Gentil :	
* repas froid	11,00€/pers.
* repas chaud	13,00€/pers.
* paella	13,00€/pers.
Auberge de l'Abbaye :	
* repas froid	16,00€/pers.
Plaisirs de la Table :	
* repas froid	11,00€/pers.
* repas chaud	14,20€/pers.
* paella ou couscous	11,50€/pers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir le devis pour le repas froid de Fabrice GENTIL,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir le tarif tel que fixé en 2016 à savoir :

Adultes	10,00€/pers.
Enfants jusqu'à 12 ans	GRATUIT

Location salle des fêtes – tarif électricité

Mme le Maire indique qu'actuellement, pour la location de la salle des fêtes, le prix du Kw est fixé à 0,26 €/Kw que ce soit en heures creuses ou en heures planes et certaines personnes ont trouvé ce tarif excessif.

Le Conseil Municipal après avoir regardé la facture d'électricité et divisé le montant par le nombre de Kw consommés, se rend compte que le tarif est cohérent, et décide de maintenir le tarif préexistant.

Réflexion sur la vitesse à l'entrée du village :

Le conseil municipal demande à Mme le Maire de reprendre contact avec la Mica pour étudier les possibilités.

Délibération 2 : Opération de relevage des tombes

Mme le Maire donne connaissance du devis de l'entreprise BORDES d'un montant 6 515,44 € H.T. pour le relevage de 8 tombes.

Deux autres entreprises ont été contactées, mais n'ont pas répondu à la demande de devis.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour le devis de l'entreprise BORDES, mais demande tout de même à Mme le Maire de tenter d'obtenir d'autres devis.

Délibération 3 : Offre de prix vente d'épicéa de la parcelle 5

Mme le Maire donne lecture de la proposition de l'entreprise FOREY pour l'achat des épicéas de la parcelle 5. Vente prévue à Beaune en septembre prochain.

Epicéa vert sur pied : 30 €/m³ sous écorce

Epicéa sec sur pied : 20 €/m³ sous écorce

L'exploitation sera à la charge de l'acheteur, les rémanents seront laissés à même le sol, le cubage sera réalisé bord de route après exploitation.

L'ONF indique que le prix est un peu en deça du prix moyen pour les épicéas, mais l'exploitation au préalable des épicéas permettrait une meilleure valorisation de ces bois, plutôt que de les inclure à la vente à majorité de chênes. L'ONF pense qu'il s'agit d'une opération intéressante pour la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition d'achat de l'entreprise FOREY

Délibération 4 : Motion contre la fermeture de la déchetterie d'Auvillars sur Saône

Mme le Maire indique que la Communauté de Communes Rives de Saône envisage de remettre aux normes les déchetteries, en raison de nouvelles normes, mais pour limiter le coût, ne conserverait que 3 déchetteries sur le territoire et donc fermerait celle d'Auvillars sur Saône.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de faire part de son opposition à la fermeture de cette déchetterie.

Questions diverses :

- Repas avec Bagnot, le conseil municipal souhaite reporter un éventuel repas intercommunal à l'année prochaine.

- Vérification éclairage public : EIFFAGE passera lundi 19 juin

- Achat parcelle de bois : se mettre en relation avec le CHU pour savoir s'il serait vendeur avant de lancer l'étude par l'ONF.

- Communauté de communes : la communauté de communes envisage de ne pas reconduire les NAP pour l'année 2017-2018.

-Collecte de fibrociment :

le 27/06 à la déchetterie de Saint Usage de 13 h à 17 h

le 04/07/ à la déchetterie de Seurre de 13 à 17 h

inscription impérative avant le 23 juin.

- piscine de Seurre : ouverture aux scolaires à partir du lundi 12 juin et au public du 07 juillet à fin août.

- passage du tour de France : En raison du passage du tour de France aux alentours le 7 juillet prochain, il n'y aura pas de ramassage scolaire, et le Maire de Pouilly sur Saône a pris un arrêté pour fermer les écoles. Les enfants seront donc en vacances le 6 juillet au soir.

La séance est levée

DECHAUD Martine	TRULLARD Samuel	SAGRANGE Bernard
POLLIART Dominique	CHIFFOT Véronique	FAIVRE Jean-François
PEREZ Valérie,	CHAVATTE Sophie	ROCHE Philippe
WITTIG Bernadette	VADOT Franck	